

Indicateurs de persévérance scolaire au collégial

Les quatre cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean
et le réseau public québécois

Décembre 2013

Réalisé par ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, grâce au soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Chaire UQAC–Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes.

Coordination et rédaction :

Julie Auclair¹

Avec la collaboration de :

Valérie Émond¹

Steven Brooks¹

Source des données :

Direction de l'enseignement collégial

Direction générale de la formation collégiale

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012

Extraction des données :

Jane-Hélène Gagnon²

Référence suggérée : AUCLAIR, J., ÉMOND, V. et S. BROOKS. 2013. *Indicateurs de persévérance scolaire au collégial. Les quatre cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le réseau public québécois*. Jonquière, ÉCOBES – Recherche et transfert, 20 pages.

¹ ÉCOBES – Recherche et transfert, Cégep de Jonquière

² Direction de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Avant-propos



Depuis plusieurs années, le Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population (ÉCOBES), de concert avec le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et la Chaire UQAC–Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ), publie annuellement un portrait de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) pour chacun des trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial, universitaire). À chaque nouvelle édition, cette série de portraits présente les plus récentes données et place les taux régionaux en perspective avec les taux québécois tout en jetant un regard sur les cohortes passées.

Ces portraits permettent de situer la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans un contexte provincial plus général et d'en suivre l'évolution dans le temps. Cet exercice favorise donc la mobilisation des acteurs et permet d'entreprendre des interventions en faveur de la persévérance scolaire ou d'adapter les stratégies déjà mises en place. Pour qu'un nombre sans cesse croissant de jeunes obtienne un diplôme, il est nécessaire de maintenir les efforts de mobilisation régionale autour de la formation et de la prévention de l'abandon scolaire. La perspective qu'offre ces publications soutient ainsi la

mission du CRÉPAS de « prévenir l'abandon des études chez les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean au secondaire, au cégep et à l'université, par des actions concertées tant au plan local que régional »; de même que celle de la Chaire VISAJ de « contribuer au développement et à la diffusion de connaissances sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes de moins de vingt ans, incluant les jeunes décrocheurs ». Nous souhaitons que ce document contribue à l'adoption d'un discours positif sur l'avenir de la région et de ses jeunes.

L'originalité du présent portrait est de fournir les compilations pour les quatre cégeps réunis, soit le Cégep de Jonquière, le Cégep de Chicoutimi, le Collège d'Alma et le Cégep de St-Félicien. Deux indicateurs clés y sont abordés : (1) le taux de réinscription au troisième trimestre et (2) le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue. Cette édition fournit les taux de la plus récente cohorte disponible (cohorte de 2010 pour le premier indicateur et de 2006 pour le second), et trace un portrait rétrospectif depuis la cohorte de 1993.

Dans le but de permettre une meilleure appropriation des données, des *Faits saillants* précèdent la présentation des indicateurs proprement

aits. Il convient de rappeler que les taux présentés ne rendent compte que de la persévérance dans les établissements collégiaux du secteur public. Précisons que les cohortes considérées sont exclusivement composées des étudiants nouvellement inscrits à un même trimestre d'automne.

Finalement, le lecteur doit garder à l'esprit que, bien qu'ils décrivent l'évolution de caractéristiques clés, de tels indicateurs statistiques ne révèlent pas tout. Ceux-ci offrent un moyen d'évaluer la performance, de même que les progrès, et conséquemment, de signaler les

améliorations ou de cerner les problèmes. L'information fournie par les indicateurs devrait être interprétée avec précaution et en tenant compte de divers éléments contextuels.

Enfin, nous tenons à témoigner de la précieuse collaboration de la Direction de l'enseignement collégial du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie qui a rendu possible l'accès à ces données, de même que du soutien indéfectible de madame Jane-Hélène Gagnon qui œuvre au sein de cette direction.

Table des matières

Avant-propos	iii
Table des matières	v
Faits saillants	vii
INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre.....	1
TABLEAU 1 : Taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial selon le sexe, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 2006 à 2010	3
FIGURE 1 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010	4
FIGURE 2 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial chez les femmes, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010	5
FIGURE 3 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial chez les hommes, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010	6
TABLEAU 2 : Taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial selon le type de formation, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 2006 à 2010.....	7
FIGURE 4 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial chez les étudiants en formation préuniversitaire, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010	8
FIGURE 5 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial chez les étudiants en formation technique, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010.....	9
FIGURE 6 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial chez les étudiants en session d'accueil ou de transition, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2010	10

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue.....	11
TABLEAU 3 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue selon le sexe, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 2002 à 2006	13
FIGURE 7 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006	14
FIGURE 8 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue chez les femmes, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006	15
FIGURE 9 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue chez les hommes, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006	16
TABLEAU 4 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue selon le type de formation, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 2002 à 2006	17
FIGURE 10 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue chez les étudiants en formation préuniversitaire, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006	18
FIGURE 11 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue chez les étudiants en formation technique, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006.....	19
FIGURE 12 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue chez les étudiants en session d'accueil ou de transition, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, cohortes de 1993 à 2006	20

Faits saillants



INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre¹

- La dépréciation du taux de réinscription au 3^e trimestre constatée chez les quatre plus récentes cohortes d'étudiants du collégial au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ) s'est stabilisée pour la dernière cohorte observée (2010). De 89,7 % pour la cohorte 2005 (sommet des valeurs enregistrées depuis 1993), le taux est passé à 85,9 % pour la cohorte 2010, équivalant du même coup le taux précédent.
- Même si l'écart avec l'ensemble des collèges publics du Québec demeure positif pour la cohorte 2010 (2,6 points en faveur du SLSJ), l'avantage de la région tend à s'amenuiser lorsqu'on le compare à la moyenne des écarts colligés depuis la cohorte 1993 (3,9 points).

Selon le sexe

- La réinscription des femmes de la cohorte 2010 au 3^e trimestre d'études collégiales a connu une hausse de 1,1 point de pourcentage au SLSJ comparativement à la cohorte précédente (89,5 % contre 88,4 %).

- Chez les hommes de la région, on constate plutôt un recul au cours de la même période (81,2 % en 2010 contre 82,7 % en 2009). Le taux de réinscription de ces derniers est en constante diminution depuis cinq ans (perte de 5,9 points entre les cohortes 2005 et 2010). Le fossé entre les femmes et les hommes du SLSJ se creuse ainsi davantage pour la cohorte 2010 avec une imposante différence de 8,3 points de pourcentage.
- Autant chez les hommes que chez les femmes, le taux de réinscription des collégiens du SLSJ est supérieur au taux provincial pour l'ensemble de la période observée (cohortes de 1993 à 2010). En 2010, l'avance des femmes du SLSJ sur celles du réseau public québécois se chiffre à 3,6 points de pourcentage, alors qu'elle est de 3,7 points en moyenne pour la période. Du côté des hommes de la région, cette avance du taux régional par rapport au taux québécois se chiffre à 1,5 point de pourcentage et représente le plus faible écart enregistré depuis la cohorte 1993 (4,2 points d'écart en moyenne).

¹ Cet indicateur de persévérance fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial, tous programmes et tous collèges confondus. Seuls les collèges du réseau public sont considérés.

Selon le type de formation à la première inscription au collégial

- Le taux de persévérance au 3^e trimestre des étudiants du SLSJ en formation préuniversitaire a connu une augmentation d'un demi-point de pourcentage relativement à la cohorte précédente (89,0 % en 2010 contre 88,5 % en 2009). Il demeure néanmoins parmi les plus faibles taux rapportés dans les 18 dernières cohortes, ce qui contribue à l'amenuisement de son avance sur le taux provincial (1,6 point en 2010 contre 4,0 points d'écart en moyenne depuis 1993).
- Du côté de la formation technique, le taux de réinscription est en baisse au SLSJ (88,8 % en 2010 contre 89,8 % en 2009). Dans l'ensemble du Québec, les collèges publics ont connu une baisse de même amplitude pour se situer à 83,7 % en 2010, ce qui représente une différence de 5,1 points en faveur des cégeps du SLSJ.
- Le taux de réinscription des étudiants en session d'accueil ou de transition est relativement stable pour la dernière cohorte observée au SLSJ² (69,4 % en 2010 et 69,2 % en 2009). Les taux des deux plus récentes cohortes sont parmi les plus faibles valeurs colligées pour la région depuis 1993. L'ensemble du Québec affiche pour sa part une dévaluation qui perdure pour la sixième cohorte consécutive à l'égard de ce taux pour atteindre, en 2010, sa plus faible valeur de la période, soit 63,5 %.

² L'effectif plus restreint d'étudiants inscrits en session d'accueil et intégration ou en session de transition commande la prudence lors de l'interprétation de cet indicateur.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue³

- Au SLSJ, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue a progressé de 0,6 point pour la plus récente cohorte disponible (2006), passant de 67,7 % à 68,3 %, ce qui en fait l'un des plus forts taux rapportés depuis 1993. Cette hausse porte à 3,9 points l'écart avec le taux provincial (64,4 %).
- Malgré quelques fluctuations à la baisse entre les cohortes 1993 et 2006, le taux de diplomation est en moyenne en progression au SLSJ comme dans l'ensemble du Québec. Il passe en effet de 60,3 % et 55,6 % en 1993, respectivement pour la région et la province, à 68,3 % et 64,4 % en 2006, soit un gain respectif de 8,0 et 8,8 points de pourcentage pour la période.

Selon le sexe

- Chez les femmes inscrites en 2006 dans un cégep du SLSJ, le taux de diplomation deux ans après la durée prévue a fait un bond remarquable de 2,9 points de pourcentage par rapport à la cohorte précédente pour s'établir à 75,4 %. Cette hausse lui permet de se classer parmi les plus fortes valeurs enregistrées depuis 1993.

³ Le taux de diplomation est calculé deux ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil ou la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au premier trimestre d'inscription. Seuls les collèges du réseau public sont considérés.

- Tandis que dans l'ensemble du Québec le taux des femmes a connu une légère régression (69,7 % en 2006 contre 70,3 en 2005), l'écart entre le taux régional et le taux provincial qui s'était amoindri au cours des quelque six cohortes précédentes (3,4 points en moyenne de 2000 à 2005) s'est accru pour atteindre 5,7 points en 2006 à l'avantage du SLSJ.
- Chez les hommes inscrits dans un collège du SLSJ en 2006, on note une chute de 1,3 point du taux de diplomation comparativement à la cohorte précédente (59,7 % contre 61,0 %). Cette tendance se traduit par une augmentation de l'écart entre les femmes et les hommes du SLSJ, le portant à 15,7 points en faveur des femmes.
- Malgré la baisse du taux régional chez la plus récente cohorte d'étudiants masculins, le SLSJ conserve son avance par rapport aux hommes de l'ensemble du Québec qui affichent un taux de 57,4 % pour la cohorte 2006, soit un écart de 2,3 %. En moyenne, le taux régional de diplomation chez les hommes se démarque moins du taux provincial que chez les femmes.

Selon le type de formation à la première inscription au collégial

- Chez la plus récente cohorte d'étudiants inscrits en formation préuniversitaire, le taux régional de diplomation continue sa

progression pour la deuxième année consécutive (71,5 %, 74,1 % et 75,0 % pour les cohortes 2004, 2005 et 2006, respectivement). Il atteint ainsi un sommet pour la période observée (cohortes de 1993 à 2006). Pour sa part, le taux provincial a subi un léger recul pour s'établir à 69,8 %, soit à 5,2 points de pourcentage sous la barre du taux régional.

- Pour la formation technique, le taux de diplomation pour la cohorte 2006 au SLSJ se situe à 71,1 %, soit un gain de 2,5 points par rapport à celle de 2005. Grimant de 1,5 point de pourcentage, le taux provincial a lui aussi connu une hausse substantielle au cours de la même période (60,8 % à 62,3 %). L'écart qui sépare le taux régional du taux provincial s'élève à 8,8 points.
- Le taux global de diplomation chez la plus récente cohorte d'étudiants en session d'accueil ou de transition continue sa chute pour la deuxième année consécutive au SLSJ. Il passe ainsi de 42,0 % pour la cohorte 2004 à 35,6 % pour celle de 2006. Cette diminution fait glisser le taux régional à 5,9 points sous le taux provincial qui s'établit à 41,5 %. À l'exception de quelques cohortes depuis 1993, le SLSJ se démarque généralement peu de l'ensemble du Québec au regard de cet indicateur.

INDICATEUR



Taux global de réinscription
au 3^e trimestre



INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

TABLEAU 1 : Taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ selon le sexe, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 2006 à 2010

		COHORTE (AUTOMNE)				
		2006	2007	2008	2009	2010
Saguenay–Lac-Saint-Jean²						
❖ Femmes	%	91,1	89,8	89,7	88,4	89,5
	NI ³	(1 264)	(1 343)	(1 464)	(1 400)	(1 396)
❖ Hommes	%	87,0	85,7	84,1	82,7	81,2
	NI ³	(1 037)	(1 011)	(1 128)	(1 055)	(1 055)
❖ Total	%	89,2	88,0	87,3	85,9	85,9
	NI ³	(2 301)	(2 354)	(2 592)	(2 455)	(2 451)
Ensemble du Québec²						
❖ Femmes	%	87,6	86,6	86,3	86,1	85,9
	NI ³	(26 754)	(29 040)	(30 556)	(30 064)	(30 613)
❖ Hommes	%	81,5	79,4	79,9	79,0	79,7
	NI ³	(20 061)	(21 873)	(22 360)	(22 851)	(22 676)
❖ Total	%	85,0	83,5	83,6	83,0	83,3
	NI ³	(46 815)	(50 913)	(52 916)	(52 915)	(53 289)

¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Cet indicateur inclut les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

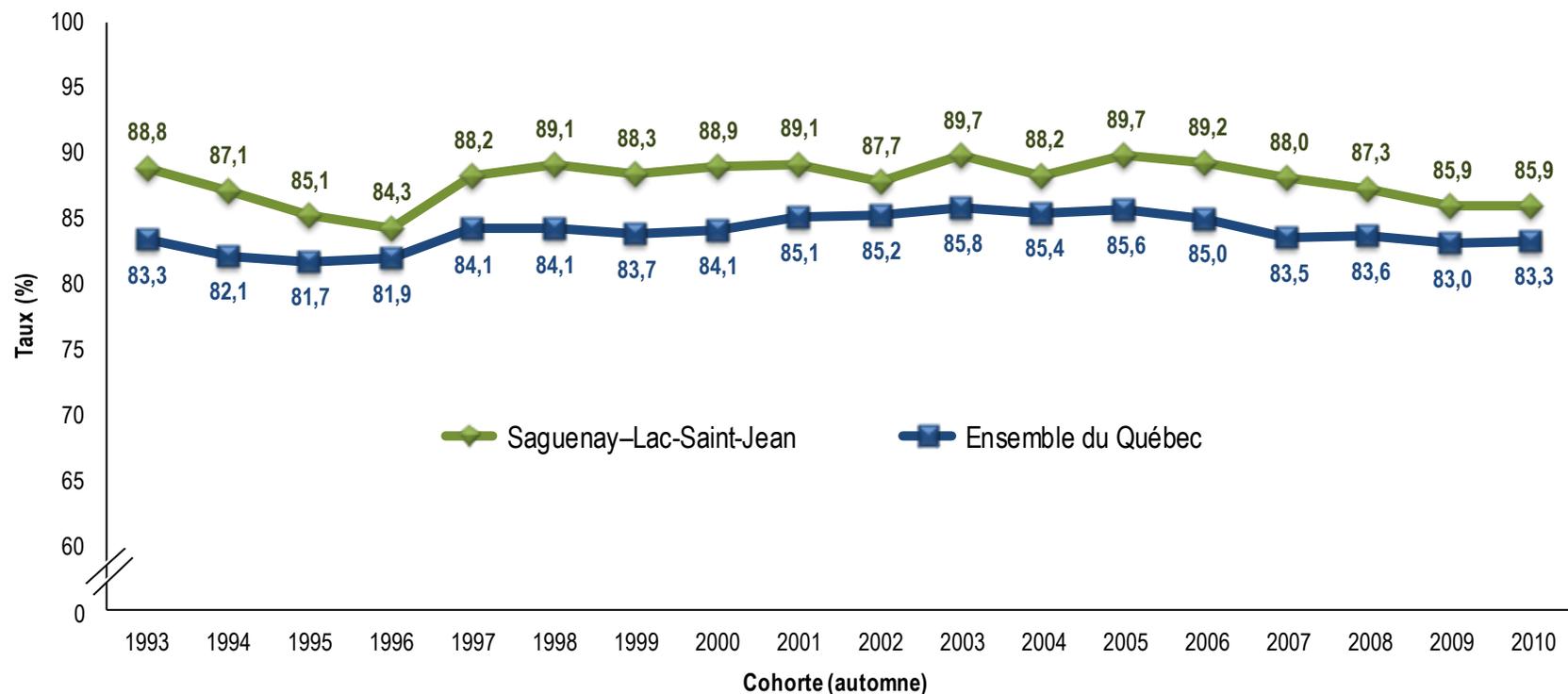
² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

³ NI = Nouveaux inscrits, soit les étudiants ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 1 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2010



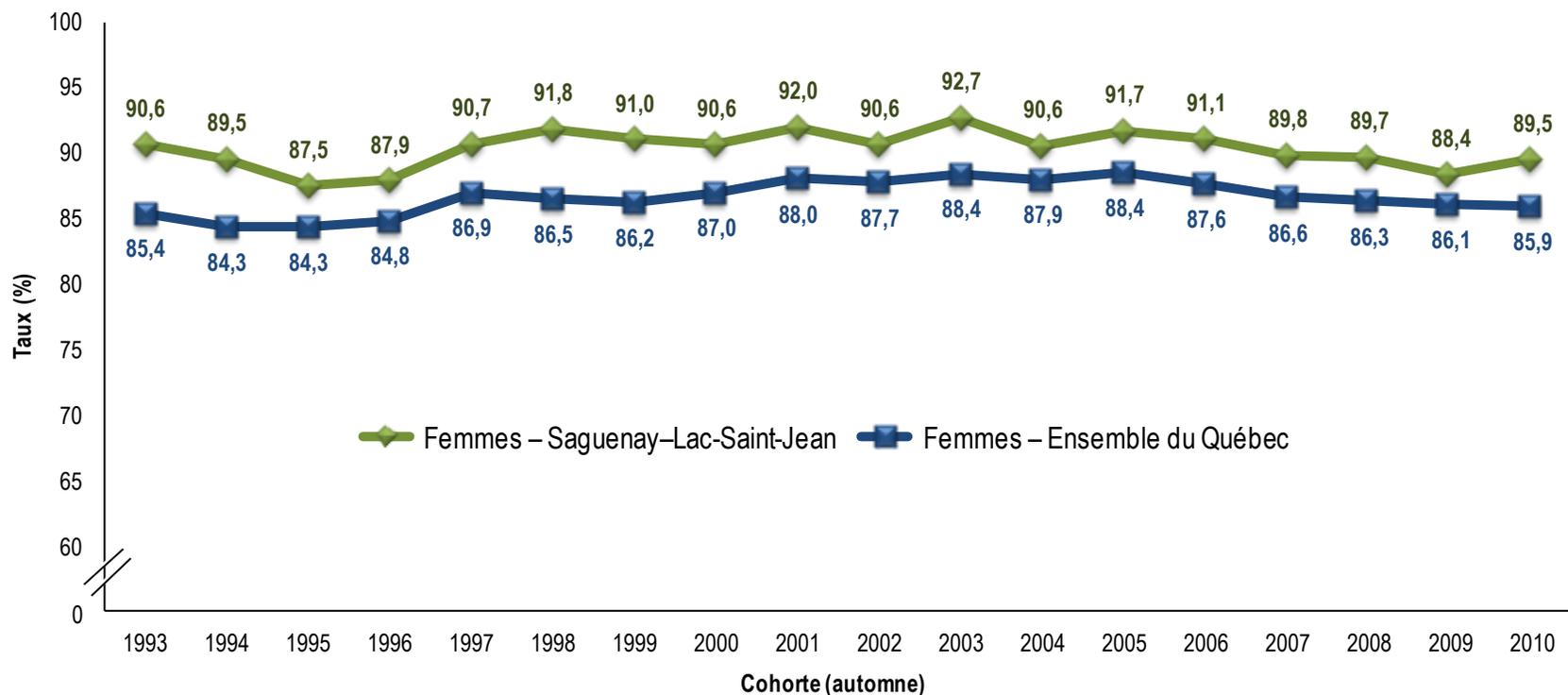
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Cet indicateur inclut les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 2 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ chez les femmes, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2010



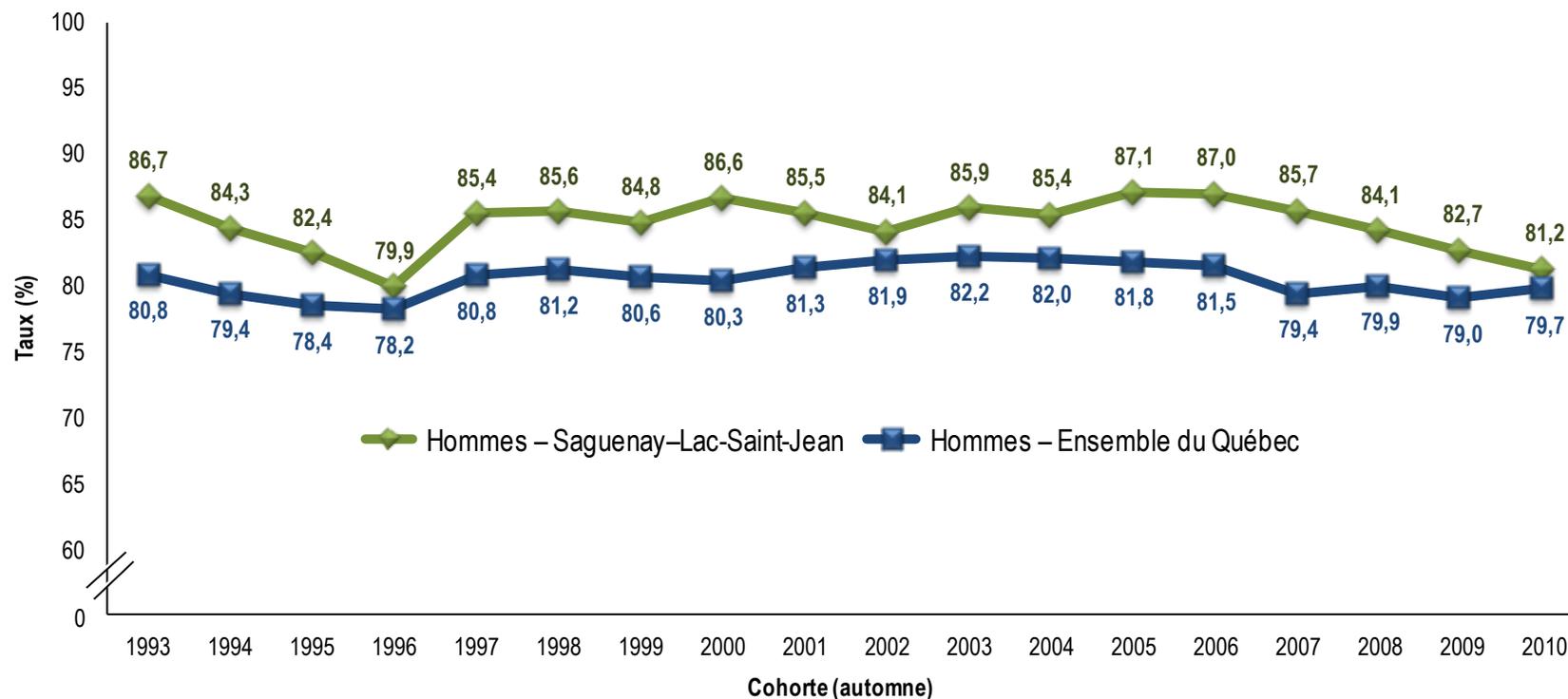
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Cet indicateur inclut les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 3 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ chez les hommes, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2010



¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Cet indicateur inclut les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

TABLEAU 2 : Taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ selon le type de formation, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 2006 à 2010

TYPE DE FORMATION	COHORTE (AUTOMNE)					
		2006	2007	2008	2009	2010
Saguenay–Lac–Saint–Jean²						
❖ Préuniversitaire	%	92,2	90,2	89,5	88,5	89,0
	NI ³	(1 106)	(1 128)	(1 287)	(1 136)	(1 105)
❖ Technique	%	90,9	91,2	89,2	89,8	88,8
	NI ³	(892)	(921)	(959)	(926)	(967)
❖ Accueil ou transition ⁴	%	73,3	70,5	73,7	69,2	69,4
	NI ³	(303)	(305)	(346)	(393)	(379)
Ensemble du Québec²						
❖ Préuniversitaire	%	88,0	86,6	87,0	86,9	87,4
	NI ³	(28 719)	(30 990)	(31 752)	(31 200)	(31 358)
❖ Technique	%	84,3	84,2	84,8	84,7	83,7
	NI ³	(12 565)	(13 423)	(13 897)	(14 000)	(14 940)
❖ Accueil ou transition ⁴	%	70,7	67,0	66,5	64,5	63,5
	NI ³	(5 531)	(6 500)	(7 267)	(7 715)	(6 991)

¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

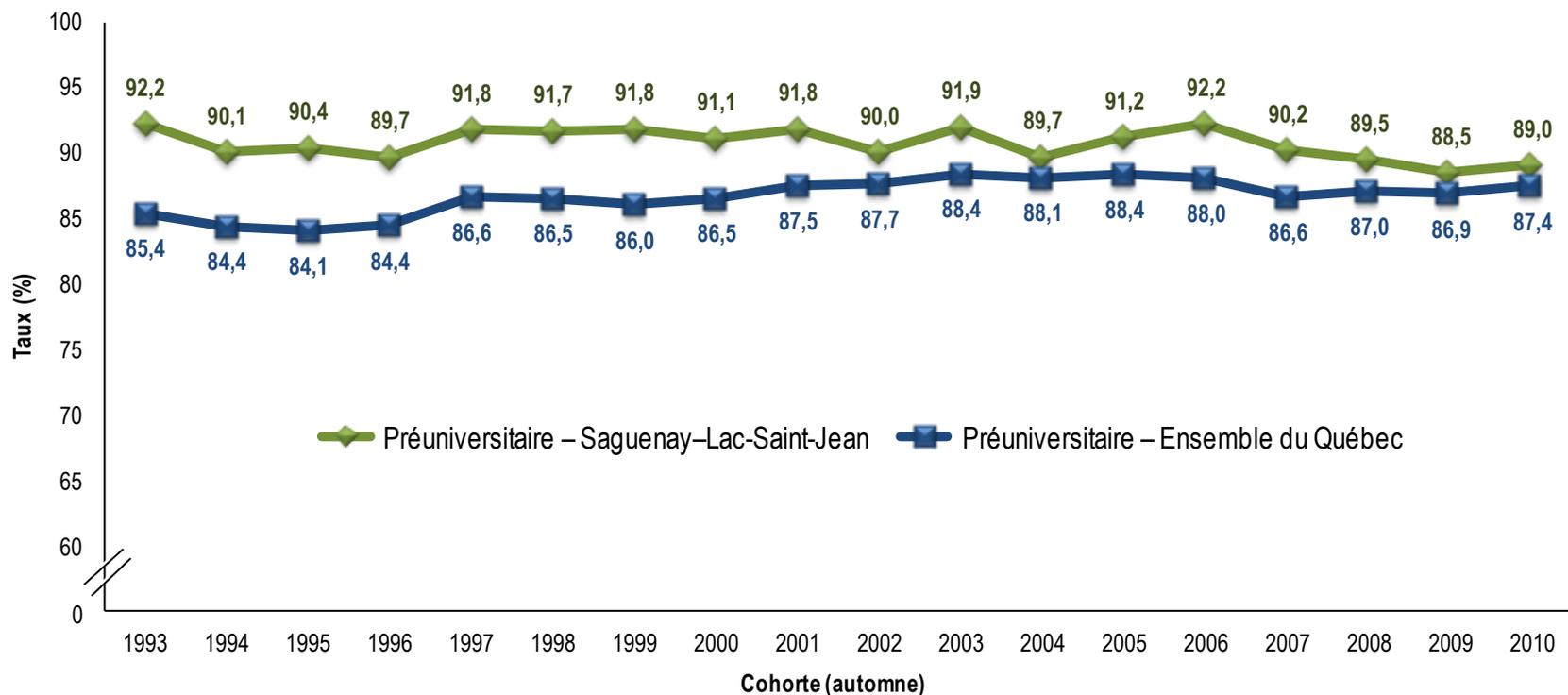
³ NI = Nouveaux inscrits, soit les étudiants ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

⁴ Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 4 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ chez les étudiants en formation préuniversitaire, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2010



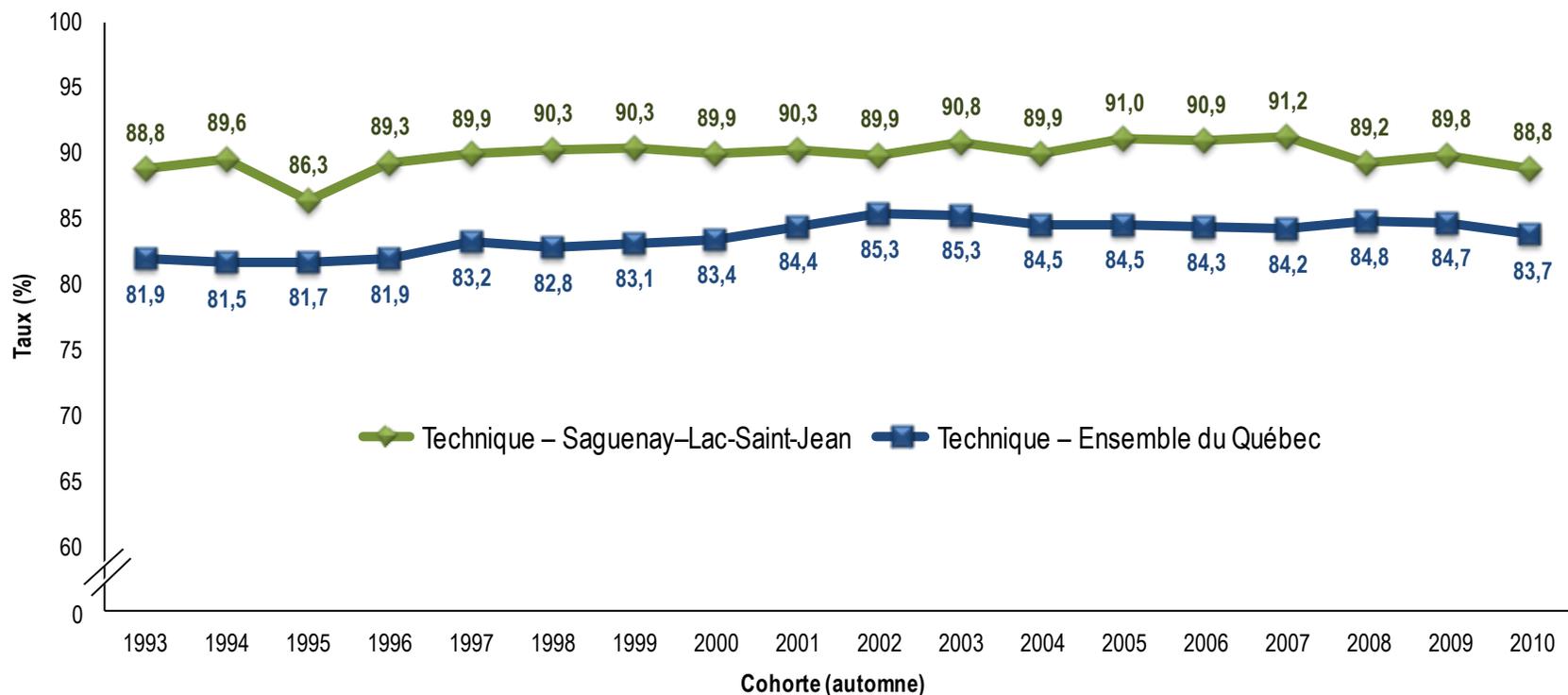
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 5 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ chez les étudiants en formation technique, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2010



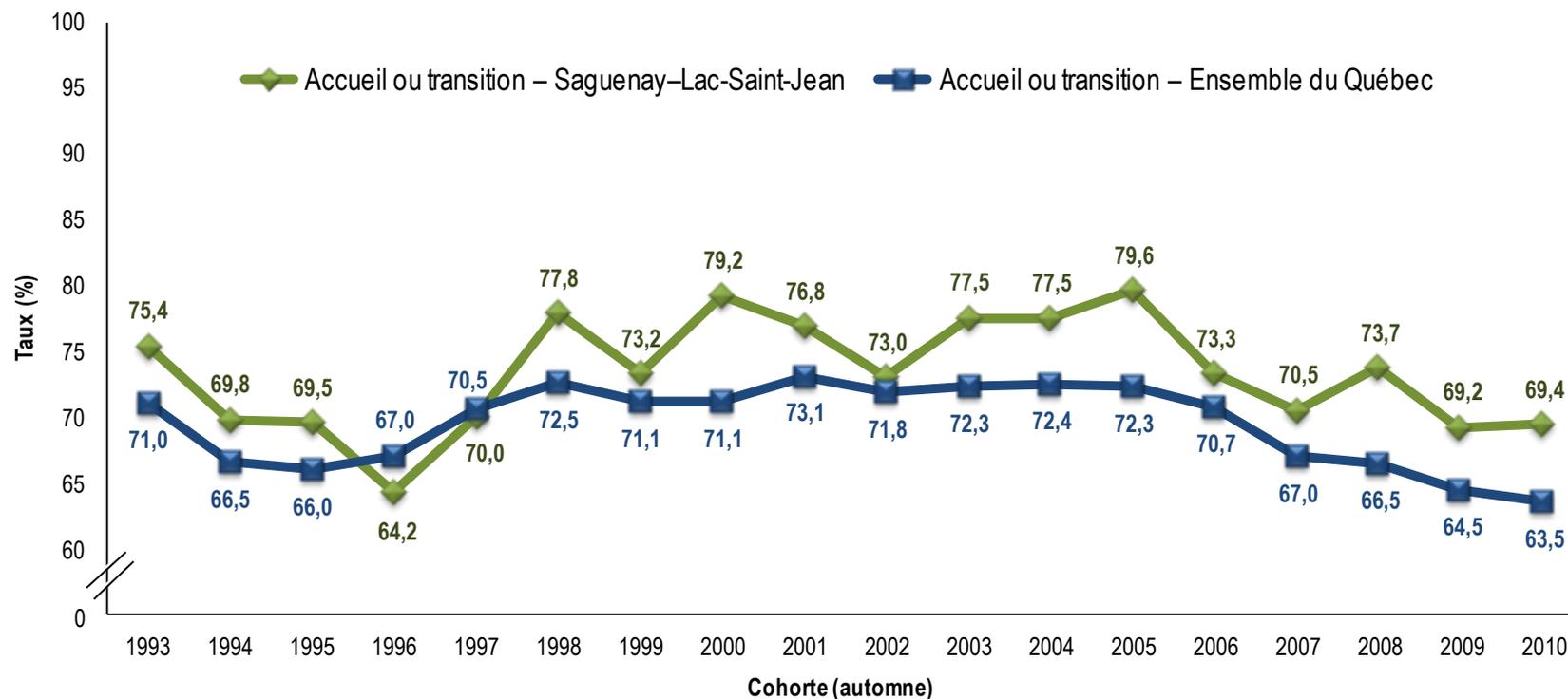
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 1 : Taux global de réinscription au 3^e trimestre

FIGURE 6 : Évolution du taux de réinscription au 3^e trimestre au collégial¹ chez les étudiants en session d'accueil ou de transition², région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec³, cohortes de 1993 à 2010



¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'étudiants d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les étudiants absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les étudiants absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres étudiants absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction des études auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

² Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

³ Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR

2

Taux global de diplomation
deux ans après la durée prévue



INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

TABLEAU 3 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ selon le sexe, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 2002 à 2006

		COHORTE (AUTOMNE)				
		2002	2003	2004	2005	2006
Saguenay–Lac-Saint-Jean²						
❖ Femmes	%	74,5	75,6	71,9	72,5	75,4
	NI ³	(1 328)	(1 325)	(1 262)	(1 307)	(1 264)
❖ Hommes	%	55,2	57,7	57,2	61,0	59,7
	NI ³	(1 038)	(1 011)	(1 034)	(935)	(1 037)
❖ Total	%	66,1	67,9	65,3	67,7	68,3
	NI ³	(2 366)	(2 336)	(2 296)	(2 242)	(2 301)
Ensemble du Québec²						
❖ Femmes	%	70,7	71,3	70,1	70,3	69,7
	NI ³	(24 787)	(24 691)	(24 579)	(25 009)	(26 754)
❖ Hommes	%	56,8	56,3	56,5	57,2	57,4
	NI ³	(18 758)	(18 276)	(18 581)	(19 001)	(20 061)
❖ Total	%	64,7	64,9	64,2	64,6	64,4
	NI ³	(43 545)	(42 967)	(43 160)	(44 010)	(46 815)

¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

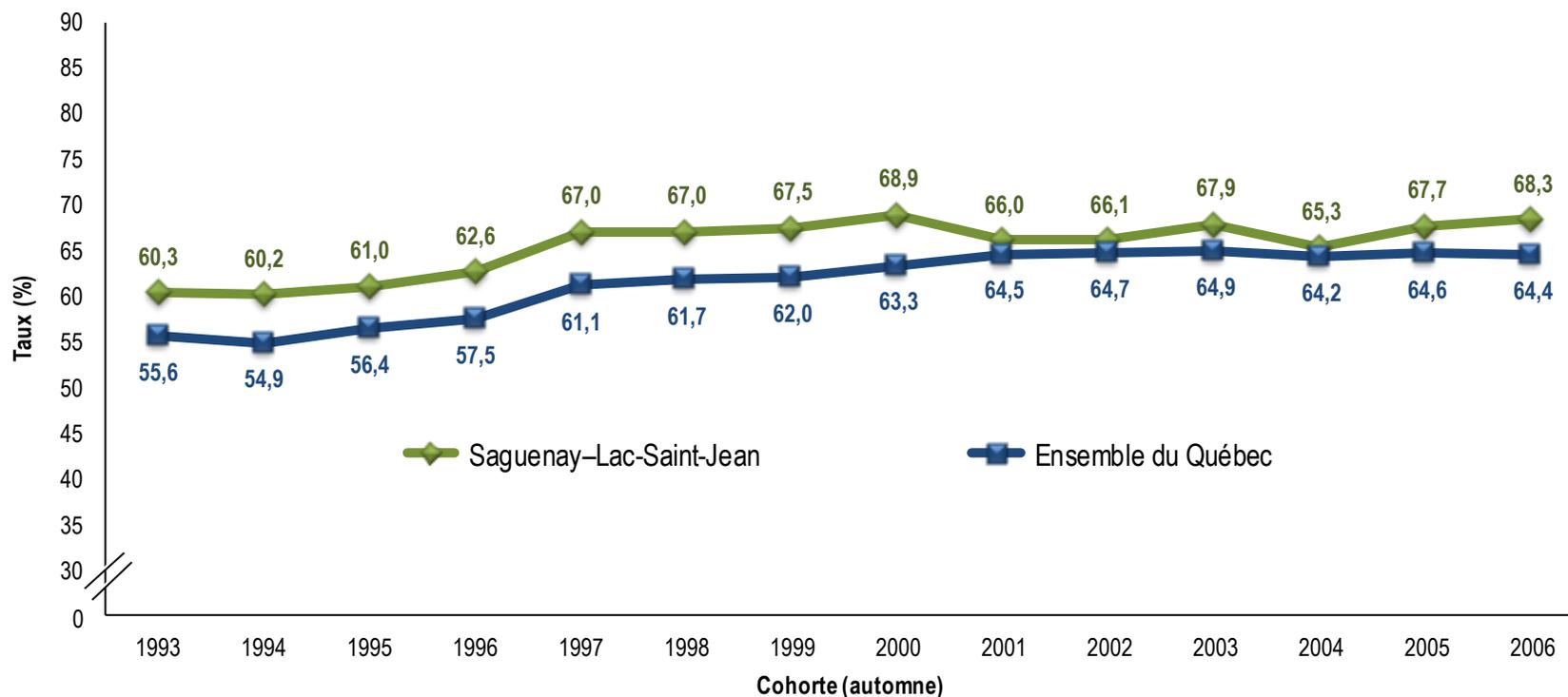
² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

³ NI = Nouveaux inscrits, soit les étudiants ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 7 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2006



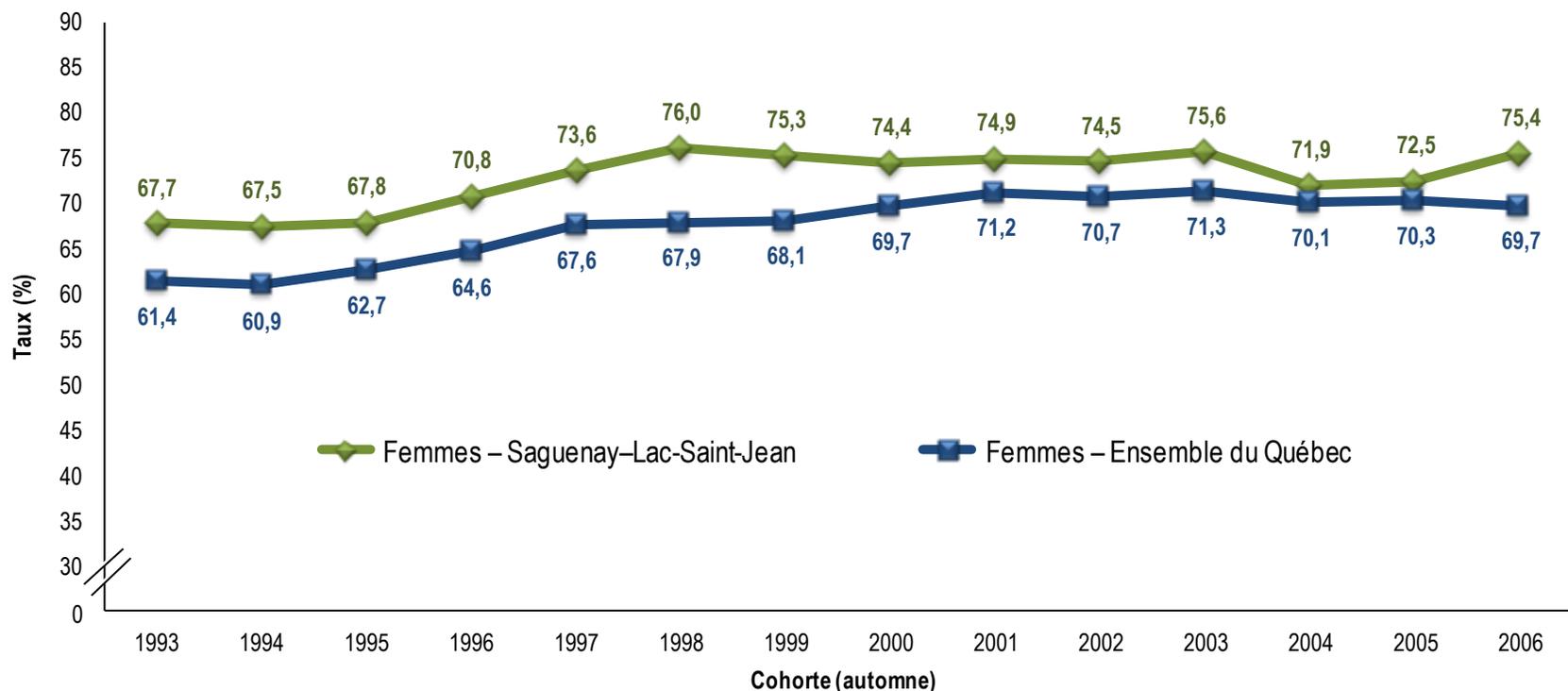
¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique **le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 8 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ chez les femmes, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2006



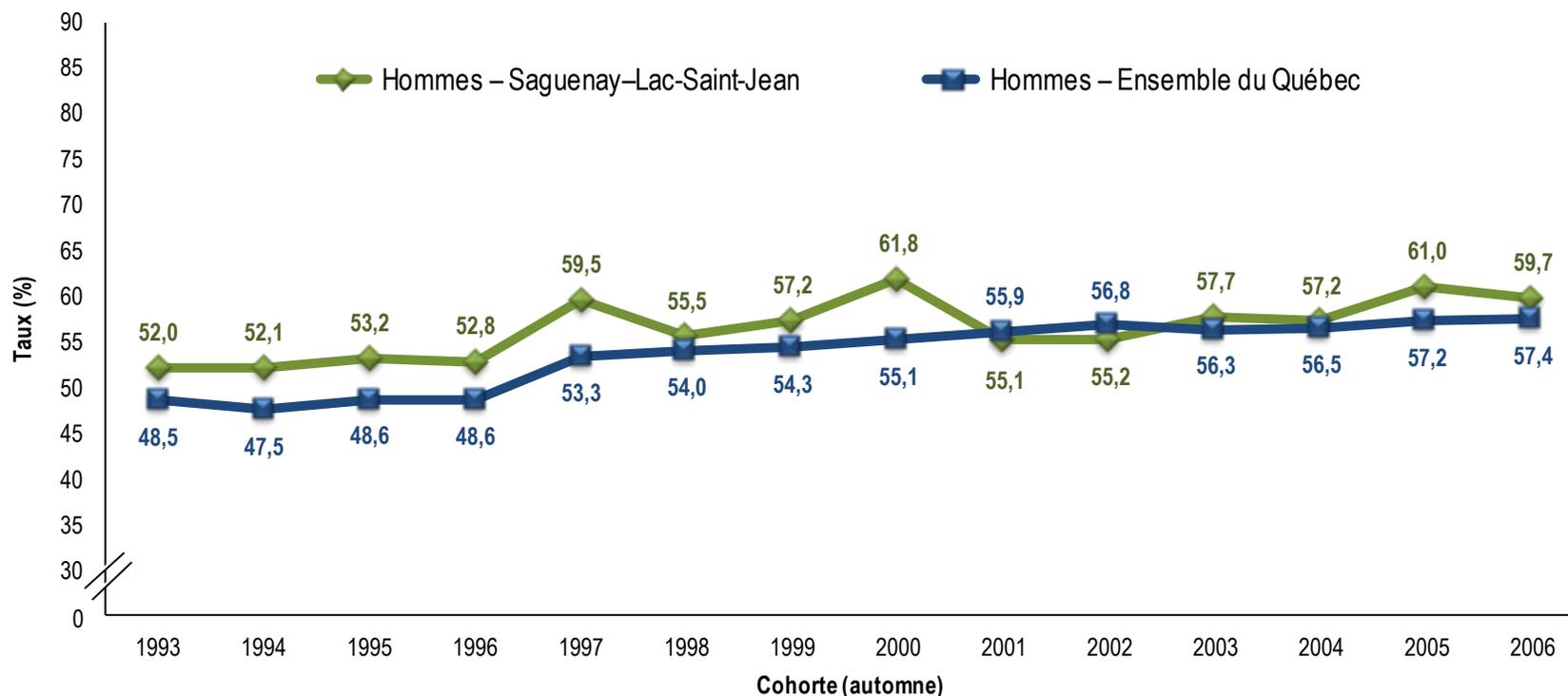
¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 9 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ chez les hommes, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2006



¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012..

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

TABLEAU 4 : Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ selon le type de formation, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 2002 à 2006

TYPE DE FORMATION	COHORTE (AUTOMNE)					
		2002	2003	2004	2005	2006
Saguenay–Lac-Saint-Jean²						
❖ Préuniversitaire	%	69,8	72,7	71,5	74,1	75,0
	NI ³	(1 093)	(1 080)	(1 020)	(1 057)	(1 106)
❖ Technique	%	72,6	70,2	65,8	68,6	71,1
	NI ³	(966)	(976)	(983)	(916)	(892)
❖ Accueil ou transition ⁴	%	32,2	41,1	42,0	39,4	35,6
	NI ³	(307)	(280)	(293)	(269)	(303)
Ensemble du Québec²						
❖ Préuniversitaire	%	70,0	70,4	69,6	70,3	69,8
	NI ³	(25 488)	(25 961)	(26 182)	(26 952)	(28 719)
❖ Technique	%	63,3	62,1	61,3	60,8	62,3
	NI ³	(13 309)	(12 458)	(12 365)	(12 422)	(12 565)
❖ Accueil ou transition ⁴	%	40,1	41,6	41,2	42,0	41,5
	NI ³	(4 748)	(4 548)	(4 613)	(4 636)	(5 531)

¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

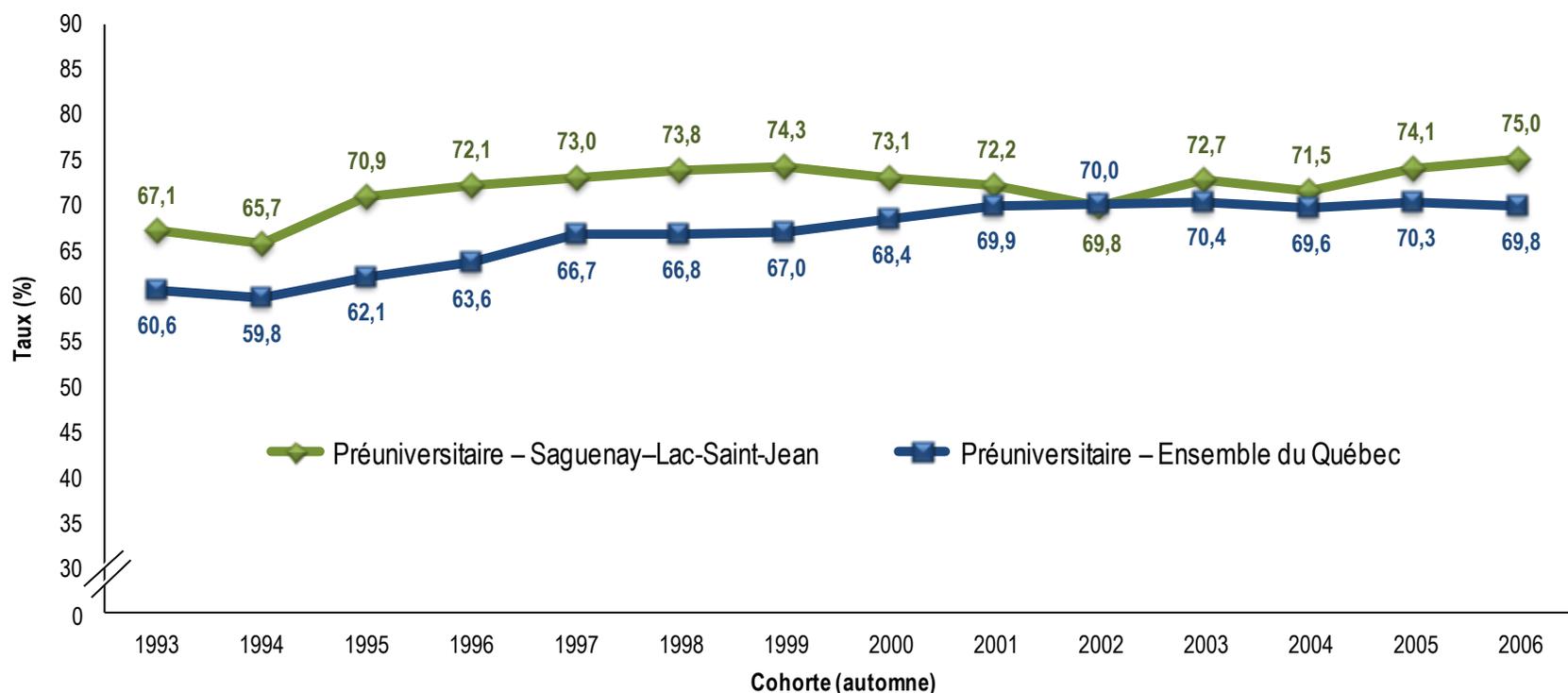
³ NI = Nouveaux inscrits, soit les étudiants ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

⁴ Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 10 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ chez les étudiants en formation préuniversitaire, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2006



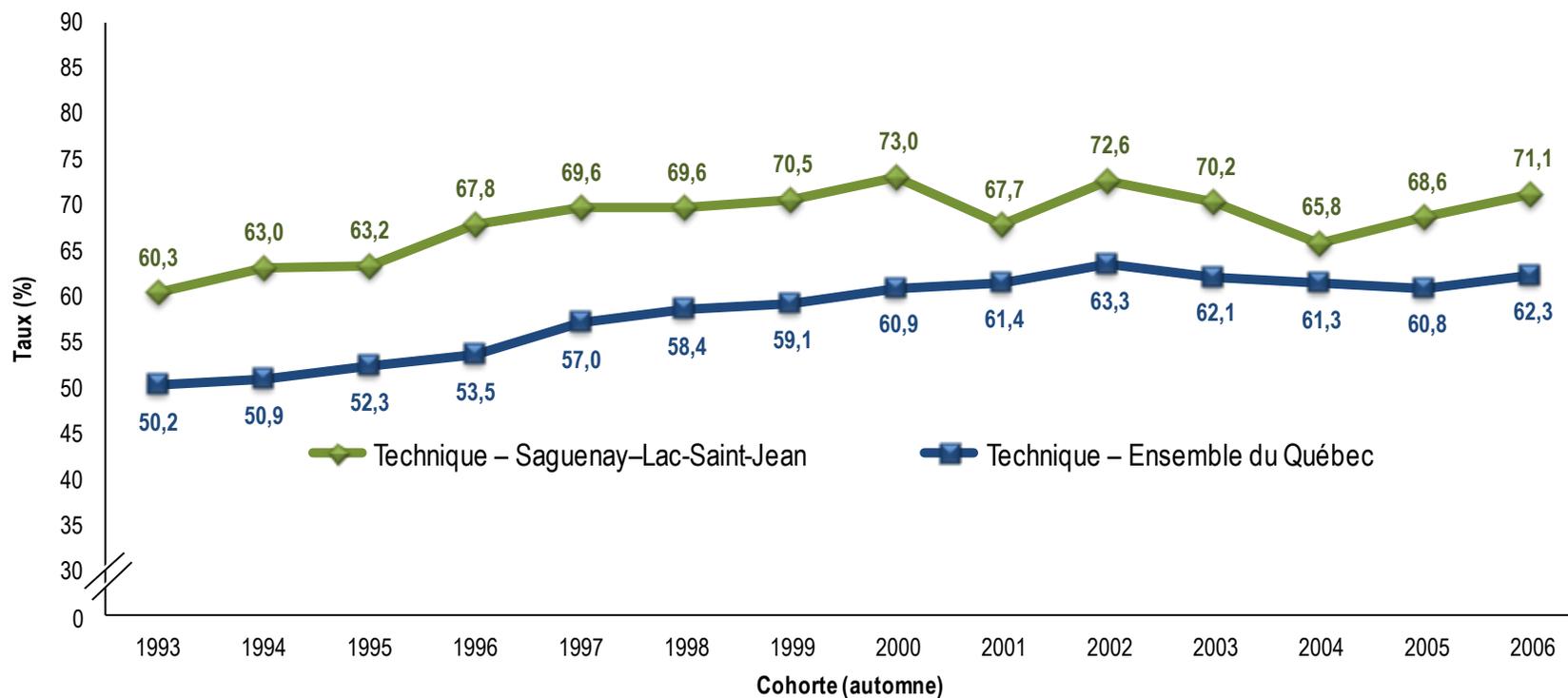
¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 11 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ chez les étudiants en formation technique, région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec², cohortes de 1993 à 2006



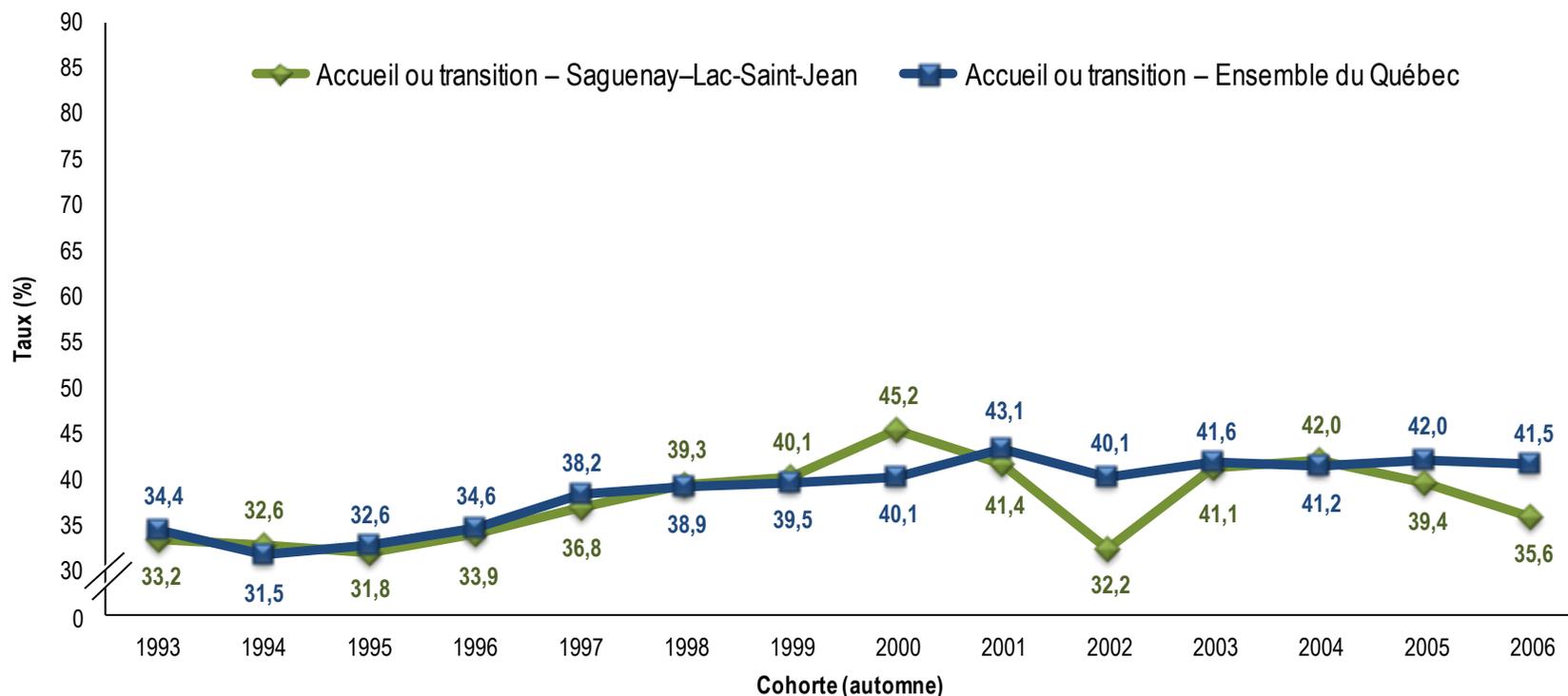
¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

INDICATEUR 2 : Taux global de diplomation deux ans après la durée prévue

FIGURE 12 : Évolution du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹ chez les étudiants en session d'accueil ou de transition², région du Saguenay–Lac–Saint–Jean et ensemble du Québec³, cohortes de 1993 à 2006



¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'étudiant qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les étudiants de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul.

² Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

³ Seuls les collèges du réseau public sont considérés. Les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales sont donc exclus. Pour l'ensemble des collégiens du Québec, cela représente en moyenne 4 400 élèves de moins par cohorte.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Direction générale de la formation collégiale, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2012.

